

Autorité
de la concurrence

**Décision n° 26-DCC-132 du 19 juin 2026
relative à la prise de contrôle conjoint de CHR Group
par PSG Equity et Verto**

L'Autorité de la concurrence,

Vu le dossier de notification adressé complet au service des concentrations le 1^{er} juin 2026, relatif à la prise de contrôle conjoint de CHR Group et de l'ensemble de ses filiales par un fonds d'investissement contrôlé par PSG Ultimate GP Managing Member, aux côtés d'un ou plusieurs fonds d'investissements contrôlés par Verto SAS, cette dernière exerçant un contrôle exclusif sur CHR Group préalablement à la présente opération, formalisée par une promesse d'achat du 19 avril 2026 ;

Vu le livre IV du code de commerce relatif à la liberté des prix et de la concurrence, et notamment ses articles L. 430-1 à L. 430-7 ;

Vu les autres pièces du dossier ;

Adopte la décision suivante :

1. L'opération notifiée consiste en la prise de contrôle conjoint de CHR Group et de l'ensemble de ses filiales par un fonds d'investissement contrôlé par PSG Ultimate GP Managing Member lui-même contrôlé par PSG Equity, aux côtés d'un ou plusieurs fonds d'investissements contrôlés par la société Verto. Le principal secteur concerné par l'opération notifiée est celui de l'édition de logiciels d'application EAS pour entreprise. Cette opération constitue une concentration au sens de l'article L. 430-1 du code de commerce. Compte tenu des chiffres d'affaires réalisés par les entreprises concernées, l'opération ne relève pas de la compétence de l'Union européenne. En revanche, les seuils de contrôle mentionnés au I de l'article L. 430-2 du code de commerce sont franchis. La présente opération est donc soumise aux dispositions des articles L. 430-3 et suivants du code de commerce relatifs à la concentration économique.
2. Au vu des éléments du dossier, l'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence sur les marchés concernés.

DÉCIDE

Article unique : L'opération notifiée sous le numéro 26-126 est autorisée.

Le président,

Benoît Cœuré

© Autorité de la concurrence